

Conditions Générales d'accès et d'utilisation (CGAU) du service Parkings Vélos fermés et sécurisés Île-de-France Mobilités géré par la communauté d'agglomération de Pays de Fontainebleau

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») sont applicables au service (ci-après « Service ») **Parkings Vélos fermés et sécurisés Île-de-France Mobilités**, exploité par la **Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau** et financé par **Île-de-France Mobilités**.

Le siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau siège est situé 80 Route de Valvins-CS 08393 -77 309 Samois-sur-Seine Cedex.

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a délégué l'exploitation du service à **ALTINNOVA** (ci-après « Exploitant »), domicilié 1, rue des Noues, 42160 BONSON.

ALTINNOVA opère la gestion du service sous la marque **DIWIO** pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Les présentes Conditions Générales engagent la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et l'Utilisateur. L'usage du terme « Exploitant » ci-après a pour finalité de déterminer les actions le mettant en relation directe ou indirecte avec l'Utilisateur pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute utilisation du Service. Elles sont valables à compter du **12 mai 2025**

Toute personne (ci-après « Utilisateur ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales. Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer. Aussi, l'Utilisateur est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque souscription au Service qu'il effectue.

La souscription d'un abonnement au Service emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales (acceptation via une case à cocher sur le formulaire d'abonnement du site <https://idf-mobilites.fr/pays-de-fontainebleau-parking-velos> (ci-après le « Site »), librement consultables par l'Utilisateur.

L'accès au Service est uniquement réservé aux Utilisateurs titulaires d'un abonnement souscrit dans les conditions fixées à l'article 3 des présentes Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales ont pour objet de fixer les conditions d'accès et d'occupation des **Parkings Vélos fermés et sécurisés** ainsi que les droits et devoirs des Utilisateurs.

Un **règlement intérieur** d'utilisation des Parkings Vélos est affiché dans l'ensemble des Parkings Vélos fermés et sécurisés.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

Afin de permettre aux Utilisateurs de stationner facilement leurs vélos à proximité des gares ou stations, Île-de-France Mobilités poursuit sa politique de financement pour le développement du stationnement vélos dans toute l'Île-de-France. Les Parkings Vélos Île-de-France Mobilités garantissent aux Franciliens un stationnement vélos de qualité facilement identifiable à proximité des gares et stations.

Tous les Parkings Vélos Île-de-France Mobilités sont :

- Ouverts 24h/24 et 7j/7,
- Facilement repérables grâce à une identité Parkings Vélos,
- Situés au plus proche des gares et stations,
- Abrisés et éclairés,
- Equipés de dispositifs de stationnement sécurisé pour accrocher votre vélo.

Les Parkings Vélos fermés et sécurisés, qui font l'objet du Service :

- Sont accessibles avec un passe Navigo ou un code d'accès reçu par sms & mail.
- Bénéficient de la vidéoprotection (24/24 7/7, enregistrements sur 30 jours glissants),
- Peuvent offrir des services annexes : prises pour vélos à assistance électrique, pompes à vélo, kits de réparation et d'entretien...

Le Service est destiné au stationnement de :

- Vélos personnels ou de vélos de location,
- Vélos mécaniques ou de vélos à assistance électrique (VAE),
- Vélos spéciaux (notamment cargos, vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite) sous réserve de présence de dispositif de stationnement adapté.

ARTICLE 3 – ABONNEMENTS ET CONDITIONS TARIFAIRES

Île-de-France Mobilités, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités en région Île-de-France, a défini une nouvelle tarification simplifiée pour le Service, adaptée aux besoins de chacun.

L'abonnement au Service est **gratuit pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun valide** (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant). Cette gratuité permet de s'abonner aussi bien à un abonnement journalier, mensuel, qu'annuel. Chaque utilisateur est encouragé à utiliser à la durée la plus adaptée à son utilisation.

En effet, la gratuité de l'abonnement annuel est soumise à une utilisation minimale du service. Si l'utilisateur n'effectue aucun passage dans le Parking Vélos fermé et sécurisé pendant 3 mois consécutifs, l'abonnement gratuit sera automatiquement résilié.

Pour les titulaires de passes Navigo autre qu'un forfait annuel de transport en commun (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant), l'abonnement au Service est payant, aux tarifs suivant :

| Type d'abonnement | Montant de l'abonnement | Montant de l'abonnement avec forfait annuel de transport en commun* |
|-----------------------|-------------------------|---|
| Abonnement journalier | 2 € TTC** | 0€ |
| Abonnement mensuel | 10 € TTC** | 0€ |
| Abonnement annuel | 30 € TTC** | 0€ |

* Navigo Annuel, imagine R scolaire, imagine R étudiant, Senior

** Dont TVA (20%)

La gratuité pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun est valable pour l'abonnement au Service autorisant l'accès à un seul Parking Vélos en simultané. L'abonnement à d'autres Parkings Vélos mis à disposition par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau fera l'objet des mêmes conditions d'abonnement et de tarification que pour les autres Utilisateurs.

Pour toute personne non titulaire d'un passe Navigo, il est possible de s'abonner au Service en se procurant au choix :

- Un passe Navigo personnalisé :
 - À commander en ligne ([cliquer ici](#)),
 - À obtenir en se rendant en [comptoirs RATP](#) et [Guichets Services Navigo SNCF](#).
- Un passe Navigo Découverte accessible pour 5 € en se rendant en [comptoirs RATP](#) et [Guichets Services Navigo SNCF](#).
- Un passe Navigo Easy rigide accessible pour 2 € en se rendant en [comptoirs RATP](#) et [Guichets Services Navigo SNCF](#).

Il est également possible de souscrire à l'offre « abonnement journalier accès par code » permettant d'accéder au parking vélos sélectionné grâce à un code à 6 chiffres envoyé par SMS et mail.

En savoir plus sur :

- Le passe Navigo <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/supports/passe-navigo>,
- Le passe Navigo Easy rigide <https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/passe-navigo-easy>,
- Le passe Navigo Découverte <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/supports/passe-navigo-decouverte>.

Les Parkings Vélos fermés et sécurisés ne sont pas accessibles avec les passes Navigo dématérialisés.

ARTICLE 4 – SOUSCRIPTION

INSCRIPTION

Toute personne physique souhaitant bénéficier du Service doit préalablement s'inscrire sur le Site.

Pour créer un compte, l'Utilisateur doit :

- Cliquer sur « Mon compte » en haut à droite de la page web ;
- Cliquer sur « Je crée mon compte » ;
- Remplir les informations de connexion obligatoires et les champs de coordonnées personnelles ainsi que le numéro d'identification du vélo ;
- Lire et accepter les présentes Conditions Générales ;
- Cliquer sur « Valider l'inscription ».

L'Utilisateur reçoit par mail, sur l'adresse électronique saisie dans le formulaire d'inscription, un code à 6 chiffres pour valider la création du compte. L'Utilisateur saisit le code de sécurité et clique sur « finaliser l'inscription » pour finaliser la création de son compte.

Un email de confirmation de création du compte est ensuite envoyé à l'Utilisateur.

Une fois connecté à son compte, avec son identifiant et son mot de passe, l'Utilisateur est en mesure de gérer :

- Ses informations personnelles :
 - Modifier son mot de passe d'accès à son compte.
- Son numéro de passe NAVIGO,
- Ses abonnements :
 - Résilier son abonnement
 - Renouveler un abonnement

Les factures de souscriptions aux abonnements actifs et passés sont disponibles dans le compte de l'Utilisateur, jusqu'à 2 ans après la désactivation du compte.

Les modalités de collecte et de traitement sont décrites à l'article 9 des présentes Conditions Générales.

CONNEXION

Pour se connecter à son compte, l'Utilisateur doit :

- Cliquer sur « Mon compte » en haut à droite de la page web ;
- Remplir « Identifiant » et « Mot de passe » ;
- Cliquer sur « Connexion ».

Depuis son compte, l'Utilisateur est en mesure de retrouver l'ensemble de ses informations et de les modifier si nécessaire.

SOUSCRIPTION

Une fois connecté à son compte, l'Utilisateur doit :

- Cliquer sur l'une des deux sections « S'abonner » présentes sur la page d'accueil ;
- Si l'Utilisateur est détenteur d'un abonnement Navigo Annuel valide (Navigo Annuel, Senior annuel, Imagine R scolaire Annuel et Imagine R étudiant Annuel) il sélectionne l'abonnement gratuit de son choix :
 - Abonnement annuel gratuit,
 - Abonnement mensuel gratuit,
 - Abonnement journalier gratuit.
- Si l'Utilisateur n'est pas détenteur d'un abonnement Navigo Annuel, il sélectionne l'abonnement payant de son choix :
 - Abonnement annuel à trente (30) euros,
 - Abonnement mensuel à dix (10) euros,
 - Abonnement journalier à deux (2) euros (accès par passe NAVIGO ou accès par code).

Ensuite, l'Utilisateur est redirigé vers une carte dynamique sur laquelle il doit :

- Sélectionner un Parking Vélos Ile-de-France Mobilités fermé et sécurisé mis à disposition par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau;
- Cliquer sur « Choisir ce Parking Vélos » ;
- Cliquer sur « Souscrire à l'abonnement ».

Pour un Utilisateur éligible à la gratuité :

- Renseigner son numéro de Passe Navigo dans les deux champs requis, cliquer sur « Valider » ;
- Accepter la transmission du numéro de passe NAVIGO et de la date de naissance de l'Utilisateur à Île-de-France Mobilités et ses prestataires pour vérifier l'éligibilité de l'Utilisateur à la gratuité d'un abonnement Parking Vélos ;
- Accepter les présentes Conditions Générales ;
- Optionnel : accepter la transmission des coordonnées de l'Utilisateur à Île-de-France Mobilités à des fins d'enquêtes et d'études ;
- Cliquer sur « Valider » ;
- Lire et vérifier le récapitulatif de sa commande, et cliquer sur « VALIDER ».

Pour un Utilisateur non-éligible à la gratuité souscrivant à un abonnement payant avec accès par passe NAVIGO :

- Renseigner son numéro de Passe Navigo dans les deux champs requis, cliquer sur « Passer à l'étape suivante » ;
- Lire et vérifier le récapitulatif de sa commande ;
- Accepter les présentes Conditions Générales de Vente ;
- Optionnel : accepter la transmission des coordonnées de l'Utilisateur à Île-de-France Mobilités à des fins d'enquêtes et d'études ;
- Cliquer sur « Passer à l'étape suivante » ;

- Renseigner ses informations bancaires et cliquer sur « Passer à l'étape suivante » :
 - Sont uniquement acceptées les cartes suivantes : CB, VISA et Mastercard. Le paiement se fait en une seule fois pour l'intégralité de l'abonnement annuel au moment de la souscription au Service.

Information :

Le numéro à saisir est le celui du passe Navigo. Il se compose de 10 chiffres inscrits sur le passe.



Pour un Utilisateur non-éligible à la gratuité souscrivant à un abonnement payant avec accès par code :

- Confirmer le numéro de téléphone portable et cliquer sur « Passer à l'étape suivante » ;
- Lire et vérifier le récapitulatif de sa commande ;
- Accepter les présente Conditions générales de Vente ;
- Optionnel : accepter la transmission des coordonnées de l'Utilisateur à Île-de-France Mobilités à des fins d'enquêtes et d'études ;
- Cliquer sur « Passer à l'étape suivante » ;

- Renseigner ses informations bancaires et cliquer sur « Passer à l'étape suivante » :
 - Sont uniquement acceptées les cartes suivantes : CB, VISA et Mastercard. Le paiement se fait en une seule fois pour l'intégralité de l'abonnement annuel au moment de la souscription au Service.

Le code à 6 chiffres envoyé par mail et par SMS est valide pendant 24 heures consécutives à réception.

ACTIVATION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement au Service est automatiquement activé une fois le mail de confirmation de souscription d'abonnement réceptionné par l'Utilisateur. L'accès au Service est autorisé après l'activation de l'abonnement.

L'Utilisateur présente son passe Navigo devant le lecteur disposé à l'entrée du Parking Vélos ou saisi le code à 6 chiffres sur le digicode pour déclencher l'ouverture de la porte sécurisée.

VERIFICATION MENSUELLE DE L'ELIGIBILITE A LA GRATUITE D'ABONNEMENT

Une vérification mensuelle est effectuée automatiquement par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour s'assurer que l'Utilisateur bénéficie toujours d'un forfait annuel de transport en commun (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, Imagine R scolaire, Imagine R étudiant), et est donc toujours éligible à la gratuité.

Si la vérification indique que l'Utilisateur est en conformité, ce dernier conserve la gratuité d'abonnement.

Si la vérification indique que l'Utilisateur n'est plus en conformité, l'Utilisateur est invité à :

- Se réabonner à un forfait annuel de transport en commun (Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant)

Ou

- A payer son abonnement Parking Vélos

Une nouvelle vérification est faite automatiquement 15 jours après. Si l'Utilisateur n'a toujours pas régularisé sa situation, une relance lui est envoyée.

Une dernière vérification est faite 30 jours après la première vérification. Si la vérification indique que l'Utilisateur n'est plus en conformité avec les conditions d'éligibilité à la gratuité, son abonnement est automatiquement résilié et l'Utilisateur est invité à souscrire à une offre payante d'abonnement au service.

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

Le renouvellement d'un abonnement au Service n'est pas automatique. Avant la date d'expiration de son abonnement, l'Utilisateur doit depuis son compte, souscrire une offre de renouvellement d'abonnement pour un abonnement identique ou pour un autre abonnement (exemple : passage d'un abonnement mensuel à annuel) pour pouvoir continuer à utiliser le Parking Vélos. Le renouvellement d'abonnement est conditionné au fait que l'Utilisateur reste abonné au même Parking Vélos.

Si l'Utilisateur souhaite changer de Parking à Vélos, il doit attendre l'expiration de son abonnement en cours ou résilier son abonnement en cours de validité, puis souscrire à un nouveau parking Vélos.

Pour résilier son abonnement, l'utilisateur clique sur le bouton « Résilier l'abonnement ».

Des notifications d'expiration prochaine d'abonnement sont envoyées par mail à l'Utilisateur :

- Abonnement journalier :
 - Aucune notification.
- Abonnement mensuel :
 - Notification à J-15.
 - Notification à J-2
- Abonnement annuel :
 - Notification à J-15.
 - Notification à J-2

Ce renouvellement, même pour une offre d'abonnement différente en termes de durée, garantit à l'Utilisateur une continuité d'accès au service.

EXPIRATION DE L'ABONNEMENT

Un abonnement expire automatiquement à la date de fin d'abonnement. Les droits d'accès de l'Utilisateur au Service sont automatiquement désactivés. L'abonnement ainsi libéré est automatiquement proposé à la vente sur le Site.

Pour réactiver ses droits, l'Utilisateur doit se connecter à son compte et souscrire à une offre d'abonnement disponible pour le Parking Vélos souhaité.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

MODALITES D'ACCES

Le Service est accessible 7 jours sur 7 et 24H/24H, sauf en cas de force majeure ou travaux impactant l'accès au Service, ou édicton par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'usage du Service.

En cas de travaux ou tout autre fermeture prévisible du service, les Utilisateurs seront prévenus 15 jours calendaires à l'avance par un affichage à l'extérieur du Parking Vélos fermé et sécurisé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'indisponibilité du service.

Le Service est accessible :

- Avec un passe NAVIGO (uniquement au format carte), même vierge de tout abonnement aux transports en commun, à la condition que l'Utilisateur dispose d'un abonnement valide pour le Service,
- Avec un code à 6 chiffres reçu par SMS et par mail (valable uniquement pour l'offre « abonnement journalier accès par code »)

L'abonnement au Service ne permet le stationnement que d'un seul vélo dans le(s) Parking(s) Vélos fermé(s) et sécurisé(s) sélectionné(s) par l'Utilisateur lors de sa souscription au Service.

L'accès au Parking Vélos est interdit à tout mineur de moins de 14 ans, non accompagné d'un adulte.

Les bébés et les enfants transportés sur le vélo de leur parent pénétrant dans le Parking à Vélos restent sous l'entière responsabilité et surveillance du parent accompagnant.

VEHICULES AUTORISES

Le Service est destiné uniquement au stationnement des vélos qui correspondent aux définitions données aux alinéas 6.10 et 6.11 de l'article R.311-1 du Code de la route, et dont l'Utilisateur en est le propriétaire ou le loue en vertu d'un contrat de location.

Ainsi, sont expressément exclus du Service :

- Les vélos en libre-service ;
- Le vélo dont l'Utilisateur n'est pas propriétaire ou pour lequel il ne dispose pas de contrat de location ;
- Les véhicules électriques de mobilité (notamment les trottinettes, solowheels) autre qu'un vélo électrique ;
- Les véhicules motorisés (notamment les motos, scooters) ;
- Tout objet qui n'est pas le vélo ou un accessoire du vélo cité ci-dessous.

En cas de présence de casiers sécurisés uniquement les accessoires suivants peuvent être entreposés dans le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités :

- Casque du vélo ;
- Vêtement de pluie ;
- Cadenas ou tout autre système antivol pour le vélo ;
- Des systèmes sécurisés de recharge de batteries de VAE.

Il est strictement interdit d'entreposer tout autre objet dans les casiers (armes, matière inflammable, objets dangereux, nourritures etc.)

MODALITES DE STATIONNEMENT

Les Parkings Vélos mettent à disposition des places de stationnements pour les vélos de gabarit classique. Certains Parking à Vélos de grande capacité offrent des places de stationnement pour des vélos spéciaux, de type vélos cargo ou longtail. L'Utilisateur doit veiller à stationner son vélo sur une place adaptée.

Les Parkings Vélos sont dédiés à un usage temporaire facilitant l'intermodalité vélo et transports en commun. L'Utilisateur s'engage à ne pas stationner son vélo pendant plus de 15 jours consécutifs.

L'exploitant est en mesure d'identifier la date du stationnement du vélo de l'Utilisateur et de contrôler la durée de stationnement du vélo. L'exploitant suivra plus particulièrement les vélos stationnés durant plus de 15 jours consécutifs.

Dans le cadre de l'exploitation du service pour le compte de la Communauté d'agglomération de Pays de Fontainebleau, l'Exploitant contrôle le bon respect des règles de stationnement. L'Exploitant est en mesure d'identifier :

- Les vélos stationnés depuis plus de 15 jours ;
- Les vélos considérés comme abandonnés (vélos dégradés, épaves, ...) depuis plus de 15 jours ;
- Les vélos mal stationnés.

L'Exploitant appose sur le vélo une étiquette indiquant la date de constat du stationnement non autorisé et mentionnant l'obligation de déplacer ou évacuer le vélo sous 15 jours.

Dans le même temps, si l'Exploitant est en mesure d'identifier le propriétaire du vélo, ce dernier est notifié par mail lui indiquant l'obligation de le déplacer sous 15 jours.

A compter de son identification, le vélo est laissé à son emplacement de stationnement pendant 15 jours dans le Parking Vélos. Au terme de cette période, l'Exploitant procède à l'enlèvement du vélo après destruction des moyens de sécurisation du vélo.

Le vélo est ensuite stocké pendant 3 mois dans les locaux de l'Exploitant. L'Utilisateur peut prendre connaissance de l'adresse de stockage en contactant l'Exploitant. A l'issue de ce délai de stockage, le vélo sera transmis par l'Exploitant à une association dédiée à la valorisation des vélos et réinjecté dans le circuit de vente.

Durant cette période de stockage de 3 mois, le propriétaire du vélo est en mesure de demander la restitution de son vélo à l'Exploitant. La restitution du vélo a lieu dans les locaux de stockage de l'Exploitant sur justificatif de propriété ou de contrat de location.

Le vélo est restitué dans l'état dans lequel il se trouve. Ni la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, ni l'Exploitant agissant pour son compte ne pourront être tenus responsables des éventuelles dégradations sur le vélo.

Aucune demande d'expédition du vélo ou de remboursement des moyens de sécurisation détruits ne sera acceptée.

USAGE REGULIER

Le Service Parking Vélos est destiné à un usage régulier.

L'Exploitant identifie les utilisateurs ne réalisant aucune utilisation du Service dans une période de 3 mois consécutifs.

En cas de non-régularité d'usage, l'Exploitant prend contact par mail avec l'Utilisateur pour lui rappeler les règles d'usage du service défini dans les présentes Conditions Générales. L'Utilisateur est invité à reprendre une utilisation régulière du service sous 30 jours calendaires.

Pour les Utilisateurs titulaires d'un abonnement annuel gratuit, sans reprise d'utilisation du Service au terme de cette période, l'Utilisateur est averti par l'Exploitant que son abonnement sera résilié sous 72 heures.

Dans le cas où l'Utilisateur aurait laissé son vélo dans le Parking Vélos, le vélo serait considéré comme un vélo abandonné. L'Utilisateur serait alors soumis aux mêmes modalités que celles mentionnées dans le sous-article précédent « MODALITES DE STATIONNEMENT ».

DOMMAGE ET VOLS

L'Utilisateur est responsable de son vélo et des accessoires associés. Il doit attacher son vélo à l'aide d'un ou plusieurs dispositifs personnels de type « antivol » sur un rack de stationnement libre.

Lors de sa sortie du Parking Vélos, l'Utilisateur doit s'assurer de la bonne fermeture de la porte d'accès.

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol survenant dans l'enceinte du Parking Vélos.

L'Exploitant ne pourra pas être tenu responsable du vol ou de la dégradation d'un vélo ou de ses accessoires dans le Parking Vélos.

En cas de vol ou dégradation, l'Utilisateur est invité à déposer plainte auprès de la Police nationale et à contacter le Centre de Relation Clients de l'Exploitant dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur est également responsable de tout dommage ou accident causé aux biens et aux personnes dans l'enceinte du Parking Vélos.
L'Utilisateur reconnaît être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

Afin de prévenir les vols et dégradations, l'Utilisateur est invité à identifier son vélo, à ne pas laisser d'accessoires non sécurisés (exemple, batterie amovible pour les vélos électriques) et à prévoir les moyens de sécurisation de son vélo qu'il juge les plus appropriés.

SIGNALEMENT DES ANOMALIES

Pour assurer la qualité et la sécurité du Service, l'Utilisateur est tenu de signaler toute anomalie de fonctionnement du Service à l'Exploitant en contactant le Centre de Relation Clients de ce dernier.

En cas d'impossibilité d'accès au Parking Vélos, l'Utilisateur est d'abord tenu de vérifier la validité de son abonnement sur son compte client avant de contacter le Centre de Relation Clients de l'Exploitant.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est responsable de l'exactitude des informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service.
L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

La connexion de l'Utilisateur au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses identifiants de connexion sur son équipement informatique.

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

L'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales et le règlement intérieur affiché dans chaque Parking Vélos.

Le Service est strictement personnel et l'Utilisateur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo.

L'Utilisateur reste le seul responsable :

- De son vélo et des objets en lien avec sa pratique (casque, gilet, etc.),
- Des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou indirectement au Parking Vélos, avec ou sans son vélo,
- Des dommages provoqués à lui-même ou à un tiers.

Ni la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, ni l'Exploitant agissant pour son compte, ne sauraient être tenus responsables des vols, dégradations et dommages de toute nature qui pourraient survenir au sein du Parking Vélos, tant sur le vélo que sur les accessoires mais aussi aux personnes physiques, que ce soit à l'Utilisateur ou à tout tiers.

L'Utilisateur doit s'assurer :

- D'avoir souscrit une assurance responsabilité civile,
- De circuler à pied à l'entrée et à l'intérieur du Parking Vélos,
- De bien accrocher son vélo avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation,
- De ne pas encombrer ni les accès, ni les issues de secours, ni les allées de circulation,
- De veiller à utiliser une place de stationnement adaptée à son vélo.
- De ne pas entraver l'accès à des places de stationnement avec son propre vélo ou ses accessoires (siège enfant, accessoires de porte bagage, etc...). Les Utilisateurs de vélos hors gabarit classique doivent utiliser les places réservées à cet effet.
- De ne pas laisser d'objets ou de colis en dehors des casiers prévus à cet effet. Notamment, le stockage des équipements des services de livraisons professionnels n'est pas autorisé à l'intérieur du Parking Vélos (sac à dos, vêtements, etc.),
- De bien fermer la porte lors de sa sortie du Parking Vélos.
- Ne pas permettre l'accès au Service au(x) tiers non-Utilisateur(s) du Service.

L'Utilisateur s'engage à faire preuve de civisme en laissant le lieu propre et en respectant les autres Utilisateurs.

Il est formellement interdit à l'Utilisateur :

- Fumer, manger, boire, squatter dans le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités ;
- Modifier, salir, dégrader ou faire tout acte de malveillance sur le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités ;
- Prêter, céder, louer ou sous-louer la place de stationnement dans un Parking Vélos Ile-de-France Mobilités ;
- Permettre de quelle façon que ce soit l'accès aux tiers, et l'utilisation, gratuite ou onéreuse, du Parking Vélos Ile-de-France Mobilités, par des tiers quels qu'ils soient ;
- Entreposer d'autres objets que le vélo et ses accessoires limitativement énumérés à l'article 5 ci-dessus ;
- Entreposer des vélos et des accessoires qui n'appartiennent pas à l'Utilisateur ou qu'il utilise sans contrat de location. Les vélos loués en libre-service sont expressément interdits dans le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités ;
- Entreposer des vélos et des accessoires acquis d'une manière contraire à la réglementation légale ;
- Stationner un vélo en dehors des places prévues à cet effet ;
- Entreprendre dans le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités toute autre activité que celle du stationnement du vélo ;

- Introduire un animal, même tenu en laisse ;
- S'approprier un emplacement, notamment en fixant un antivol pour empêcher l'accès à d'autres Utilisateurs ;
- Utiliser le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités à des fins non-conformes aux présentes Conditions Générales.

L'Utilisateur est le seul responsable. Toute infraction aux présentes Conditions Générales entraînera une interdiction d'accès et une résiliation de l'abonnement, qui lui sera notifiée par l'Exploitant pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Les parents ou représentants légaux de tout mineur de 14 ans ou plus abonné au Service seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service. Les parents ou représentant légaux assument la pleine et entière responsabilité de leur enfant quant aux dommages subis ou causés dans le Parking Vélos.

L'Utilisateur assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout évènement engageant sa responsabilité du fait de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du Parking Vélos Ile-de-France Mobilités loué et survenant pendant la période d'abonnement, y compris lorsqu'elle excède la période de l'abonnement prévue dans l'abonnement au Service. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de l'abonnement, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du Parking Vélos Ile-de-France Mobilités à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. L'Utilisateur accepte que si son utilisation du Service, provoque des blessures ou des dommages à lui ou à une autre personne, ainsi qu'à des biens matériels, il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra se retourner contre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. L'Utilisateur dégage l'Exploitant, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité découlant de son utilisation du Parking Vélos Ile-de-France Mobilités loué en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens présents dans le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités.

La responsabilité de l'Utilisateur est exclue en cas d'évènement de force majeure.

L'Utilisateur conserve la garde et la responsabilité de son vélo stationné et accessoires entreposés dans le Parking Vélos Ile-de-France Mobilités.

En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais d'abonnement ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du Parking Vélos Ile-de-France Mobilités mis à sa disposition par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau durant la période de l'abonnement.

En cas de perte ou de vol du passe Navigo,

- L'Utilisateur signale à l'Exploitant la perte de son passe en contactant le Centre de Relation Clients pour éviter toute utilisation frauduleuse du passe,
- L'Exploitant ne mettra pas à disposition de l'Utilisateur un support d'accès temporaire,
- L'Utilisateur doit enregistrer son nouveau passe Navigo sur son espace client. Son abonnement est reconstitué à l'identique.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES DE PAYS DE FONTAINEBLEAU

L'accès au Parking Vélos n'est consenti qu'aux risques et périls exclusifs de l'Utilisateur qui conserve la garde et la responsabilité de son vélo et des accessoires associés.

L'autorisation d'accès au Parking Vélos ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.

En conséquence :

- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans le Parking Vélos de la gare choisie par l'Utilisateur. Néanmoins, La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau se réserve le droit de mettre à la vente un nombre supérieur d'abonnements par rapport au nombre de places disponible dans un Parking Vélos fermé et sécurisé. La gestion d'un coefficient de foisonnement pour la délivrance des abonnements peut impliquer une indisponibilité de places de stationnement dans le Parking Vélos. Aucun dédommagement n'est prévu en cas de place indisponible.
- Ni La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, ni l'Exploitant agissant pour son compte, ne sont en aucun cas tenus par une obligation de surveillance ou de garde.
- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau via l'intervention de l'Exploitant est tenue d'assurer l'entretien des Parkings Vélos. A ce titre, La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau s'engage, en cas de dysfonctionnement du Parking Vélos (exemple : porte(s) d'accès non verrouillée à cause d'un dysfonctionnement ou d'un évènement extérieur), à faire intervenir l'Exploitant dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre le Parking Vélos en service ou réparer les dégradations. Ainsi, l'accès au Parking Vélos pourra être suspendu de manière temporaire, sans possibilité de remboursement de l'Utilisateur.
- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et son Exploitant se réservent le droit de désactiver l'accès au service Parkings Vélos à tout moment, en cas de non-respect des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 8 – RESILIATION

DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur ayant souscrit un abonnement a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'abonnement au Service.

Le droit de rétractation est exercé par l'Utilisateur en adressant, avant l'expiration du délai susvisé, une lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France**

L'Utilisateur devra indiquer qu'il exerce son droit de rétractation et devra indiquer son adresse électronique, son adresse postale, son numéro de passe Navigo, la date d'abonnement au Service et le Parking Vélos qui avait été sélectionné.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'Exploitant agissant pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par l'Utilisateur au titre du Service, au plus tard dans les quarante (40) jours à compter de la date à laquelle l'Exploitant est informé de la décision de l'Utilisateur de se rétracter. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée pour l'abonnement, ou par chèque bancaire envoyé à l'adresse fournie par l'Utilisateur. Si le Service n'a pas été utilisé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur se verra intégralement remboursé du montant de l'abonnement qu'il a payé. Si le Service a été utilisé avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement prorata temporis du nombre de jours restants à courir à compter du lendemain de la dernière utilisation et jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

RESILIATION PAR L'UTILISATEUR

L'Utilisateur peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse, via son espace client sur le Site, le Site (formulaire de contact) ou en l'adressant par courrier postal au Centre de Relation Clients :

**DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France**

La résiliation via l'espace client sur le Site est à prise d'effet immédiate.

La résiliation par l'Utilisateur par un autre biais sera effective dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande. En cas de résiliation, quel que soit le motif, aucun remboursement n'est effectué.

RESILIATION PAR L'EXPLOITANT

La résiliation de l'abonnement de l'Utilisateur au Service peut intervenir à l'initiative de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en cas de manquements constatés aux présentes Conditions Générales ou, plus généralement, en cas de toute utilisation du Parking Vélo par l'Utilisateur non-conforme à son usage exclusif de stationnement d'un vélo.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

L'Utilisateur est informé que ses données sont collectées par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en sa qualité de Responsable de traitement, et l'Exploitant, en qualité de sous-traitant de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, dans le cadre de l'utilisation du Service, dans le respect de la réglementation applicable au traitement des données personnelles (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Les données sont collectées et traitées dans conditions décrites ci-dessous :

SOURCES DES DONNEES

Les données sont collectées directement auprès des Utilisateurs lorsqu'ils :

- Créent un compte sur le Site,
- Souscrivent un abonnement au Service,
- Communiquent avec le Centre de Relation Clients.

FINALITES DU TRAITEMENT DE DONNEES

Le traitement des données a pour finalité :

- Le traitement et le suivi des abonnements (fourniture du Service, paiement, activation du Service, suivi et après-vente des abonnements, informations relatives au Service),
- La création d'un compte client (traitement et suivi de l'abonnement, modification des informations personnelles...),
- La communication avec les Utilisateurs (communications relatives à la réalisation d'actions de prospection, de sondages, d'informations sur les nouveaux services...),
- La vérification de la validité du passe Navigo de l'Utilisateur,
- Des études statistiques des données recueillies avec le consentement de l'Utilisateur.

DONNEES COLLECTEES

Seules les données à caractère personnel qui sont strictement utiles sont collectées et traitées. La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, par le biais de ses prestataires, collecte :

- Des données d'identification et de contact (nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de passe Navigo),
- Des données relatives à l'abonnement (Parking Vélos sélectionné, type d'abonnement, dates de validité de l'abonnement).

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et son Exploitant sont responsables des traitements de données à caractère personnel effectués en exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

| Finalités des traitements | Catégories des données traitées * | Principale base légale de traitement |
|--|--|---|
| Gestion administrative, opérationnelle et comptable du service (inscription, souscription, facturation, exploitation...) | Données d'identification (nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de passe Navigo.) Données relatives à l'abonnement (Parking Vélos sélectionné(s), type d'abonnement(s), dates de validité de l'abonnement). Données de paiement (date et montant des paiements.) Données contractuelles Données d'usage du Service | Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur |
| Gestion des demandes et réclamations | Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...) | Consentement |
| Inscriptions à des enquêtes et études IDFM | Données d'identification | Consentement |
| Mesures de fréquentation du Site | Journaux de données statistiques ou de données techniques | Consentement |
| Vidéoprotection, aide à l'exploitation | Images de vidéoprotection des Parkings Vélos fermés et sécurisés | Intérêt légitime |
| Amélioration des services | Toutes données | Intérêt légitime |

(*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Certaines données concernant l'Utilisateur peuvent être fournies par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ou par des partenaires.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune donnée concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations obligatoires sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant ne sera pas en mesure de fournir les services souhaités ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'utilisateurs combinées de manière qu'un utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

DESTINATAIRES DE DONNEES

Les données collectées sur le Site, directement ou indirectement par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sont destinées aux services de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour les finalités indiquées ci-dessus.

Elles sont transmises aux prestataires de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour les mêmes finalités.

Elles sont notamment transmises au S.A.S COMUTITRES dans l'unique finalité de vérifier la validité de l'abonnement transport en commun de l'Utilisateur. DIWIO interroge ainsi le S.A.S COMUTITRES (en charge de la vente et la gestion des contrats de transport en Île-de-France) en transmettant, à l'occasion de ces interrogations, le numéro de passe Navigo et la date de naissance de l'Utilisateur.

Sur la base du consentement de l'Utilisateur, des données peuvent être transmises à Ile-de-France Mobilités à des fins d'études statistiques.

Les données ne seront en aucun cas communiquées à d'autres tiers, sauf demande de communication formulée par les autorités administratives ou judiciaires compétentes.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données ne sont conservées que pour des durées strictement nécessaires :

- A l'exécution des souscriptions d'abonnement,
- A l'utilisation du compte client.

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- Les données relatives à la gestion du service Parking Vélos Ile-de-France Mobilités peuvent être conservées à l'issue de deux (2) années à compter de la cessation du Service avec l'Utilisateur ;
- Les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) années à compter de leur collecte ;
- Les données collectées dans le cadre de la vidéoprotection des Parkings Vélos fermés et sécurisés peuvent être conservées pendant une durée maximum de trente (30) jours à compter de leur captation ;

SECURITE ET TRANSFERTS DES DONNEES

Conformément à la réglementation en vigueur sont mises en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est susceptible de communiquer, aux fins des objectifs précisés ci-dessus, les informations concernant l'Utilisateur, à ses sous-traitants et prestataires de services ; certaines de ces entreprises peuvent être situées à l'extérieur de l'Union Européenne et à l'extérieur des pays reconnus par l'Union Européenne comme ayant des lois garantissant une protection adéquate des données personnelles.

Les informations concernant l'Utilisateur pourront être communiquées à toute personne ou toute entité publique ou privée, notamment les administrations ou des ordres professionnels, lorsque cette communication est prévue par la loi ou la réglementation.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

En cas de cessation de la concession de service public, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à l'Autorité Organisatrice désignée en préambule.

EXERCICE DES DROITS

Conformément au règlement n°2016/679 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque personne concernée par un traitement de données à caractère personnel dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données, la vérification, la rectification, la portabilité, l'information sur l'utilisation de ses données, ou l'effacement de celles-ci, la limitation ou l'opposition au traitement, et les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de ses données personnelles en cas de décès. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau :

- Par mail à accueil@pays-fontainebleau.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau
80 Route de Valvins – CS 08393
77309 Samois-sur-Seine Cedex

Chaque personne concernée dispose en outre du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité française de contrôle des données (la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 ; www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – CONTACT AUPRES DE L'EXPLOITANT

L'Exploitant agit pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau comme intermédiaire entre celle-ci et l'Utilisateur. A ce titre, il est le point de contact de l'Utilisateur.

Pour toute information ou réclamation sur le Service, le Centre de Relation Clients est joignable aux coordonnées suivantes :

- Via le formulaire de contact du Site ;
- Par téléphone au **09 70 65 05 95**, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ;
- Par courrier à l'adresse suivante :

DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.

Les Conditions Générales et les relations entre l'Utilisateur et la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes Conditions Générales la version en français prévaut.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation écrite auprès du Centre de Relation Clients et à défaut de réponse satisfaisante ou n'ayant pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de ladite réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite. L'Utilisateur peut également effectuer sa demande de médiation par courrier à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau
80 Route de Valvins – CS08393
77309 Samois sur Seine Cedex

La saisine préalable du Centre de Relation Clients est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur de La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

A défaut de parvenir à une résolution amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la souscription de l'abonnement ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appels en garantie.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DES PRESENTES CGV

En cas de modification des présentes Conditions Générales, les Utilisateurs en seront systématiquement informés par un mail de l'Exploitant agissant pour le compte de La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. L'Utilisateur est en droit de résilier son abonnement en cas de modification des clauses essentielles des présentes Conditions Générales.